

Montreuil, le 15 décembre 2025

Messieurs les actionnaires de la société 2 K TRANSPORT,

OBJET: Rapport du commissaire aux apports

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos soins, concernant les apports devant être réalisés à la société 2 K TRANSPORT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de Commerce.

Les biens apportés ont été arrêtés dans les statuts signés par les apporteurs actionnaires de la société bénéficiaire de l'apport en date du 08/12/2025. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Apporteurs : M. Jamel KOCHAT, M. Kamel FARES et M. Wahby Zenedine KOCHAT

1.2. Société bénéficiaire de l'apport : La société 2 K TRANSPORT, SAS, au capital de 100.000 euros, ayant son siège social au 10 Boulevard du Général Leclerc 95100 Argenteuil.

1.3. Description des biens apportés :

- Un Matériel de transport n° d'immatriculation FF-610-FX, date de 1ère mise en circulation 09/01/2018, marque VOLVO, modèle FH, type TRR, n° d'identification YV2RT40A0JB845084, puissance 34, énergie Gasoil, évalué à Quarante mille (40.000) euros.

- Un Matériel de transport n° d'immatriculation FC-155-QB, date de 1ère mise en circulation 19/12/2018, marque VOLVO, modèle FH, type TRR, n° d'identification YV2RTY0A1KB891449, puissance 34, énergie Gasoil, évalué à Quarante mille (40.000) euros.

- Un Matériel de transport n° d'immatriculation EA-502-HR, date de 1ère mise en circulation 10/03/2016, marque Renault, modèle MAGNUM, n° d'identification VF611A162GD015749, puissance 29, énergie Gasoil, évalué à Vingt mille (20.000) euros.

1.4. Valeur des apports : La valeur des apports a été fixée par les actionnaires au prix de Cent mille (100.000) euros, qui se détaillent comme suit :

- Un camion VOLVO FH, immatriculé FF-610-FX évalué à 40.000 €, apporté par M. KOCHAT Jamel
- Un camion VOLVO FH, immatriculé FC-155-QB évalué à 40.000 €, apporté par M. FARES Kamel
- Un camion Renault MAGNUM, immatriculé EA-502-HR évalué à 20.000 €, apporté par M. KOCHAT Wahby Zenedine

1.5. Rémunération des apports : De ce fait, les apports ci-dessus désignés et évalués à Cent mille (100.000) euros, seront rémunérés par, l'attribution de 1.000 actions, d'une valeur nominale de Cent (100) euros chacune, émises par le bénéficiaire à titre de la souscription de son capital social, représentant 100% du capital du bénéficiaire. Ces 1.000 actions sont attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports, à savoir :

- KOCHAT Jamel : 400 actions
- FARES Kamel : 400 actions
- M. KOCHAT Wahby Zenedine : 200 actions.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale de l'entité, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- Entretien avec le dirigeant ;
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés) ;
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports ;
- Obtention d'une lettre d'affirmation.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à Cent mille (100.000) euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de la souscription au capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Bagnolet, le 15 décembre 2025

Mme Leila Mrabet épouse Belkahia

Commissaire aux apports
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris IDF

SAS LA FIDUCIAIRE 2B

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
ET COMMISSARIAT AUX COMPTES
3, RUE PARMENTIER - 93100 MONTREUIL
812 400 687 R.C.S BOBIGNY
TÉL. : 01 83 63 61 50